

REPUBLIQUE DU BENI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2004-673 DU 09 DECEMBRE 2004

Chargeant Monsieur Fatiou AKPLOGAN Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi de l'intérim de Monsieur Luc-Marie Constant GNACADJA, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 2001 ;
- VU le Décret N° 2001-170 du 07 Mai 2001 portant composition du Gouvernement.

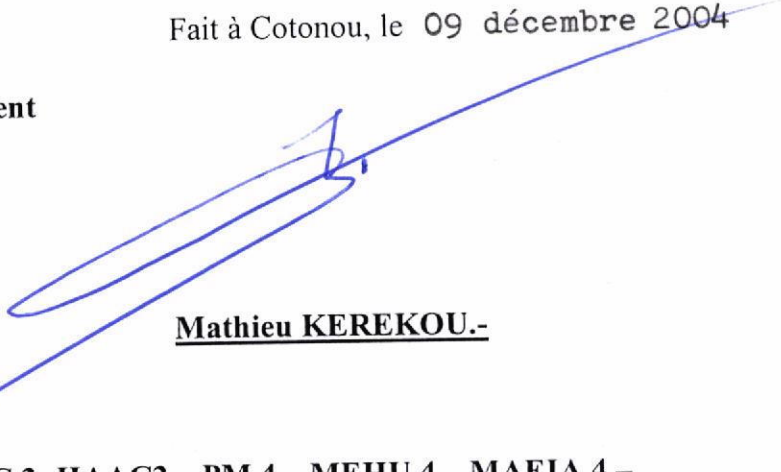
DECRETE

Article 1<sup>er</sup> : Pour compter du Jeudi 09 au Mercredi 22 Décembre 2004, Monsieur Fatiou AKPLOGAN, Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi est chargé de l'intérim de Monsieur Luc-Marie Constant GNACADJA, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 09 décembre 2004

Le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

  
Mathieu KEREKOU.-

Ampliation : PR 6 – AN 4- CS 2- CC 2- HAAC2 – PM 4 – MEHU 4 – MAEIA 4 –  
SGG 4 – AUTRES MINISTERES 16 – DEPARTEMENTS 6.